



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
greffe@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

PREAVIS N° 13 / 2025

**Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes
et imprévisibles**

**Auberge du Raisin à Cully
Collège du Vanel à Cully**



LAVAU
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une série de crédits supplémentaires au budget communal 2025.

Les crédits supplémentaires sont répartis en trois catégories :

1. Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal.
2. Les crédits supplémentaires concernant les dépenses pouvant attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité.
3. Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle, sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont possibilité d'intervention (charges cantonales, péréquation, factures sociales, etc.)

Auberge du Raisin – réparations de fuites diverses et mesures sanitaires

Des travaux urgents ont dû être réalisés d'une part sur la base des obligations figurant dans le rapport de l'inspecteur des denrées alimentaires et d'autre part en raison de multiples fuites liées aux canalisations intérieures vétustes et en fonte.

Obligations légales liées à l'hygiène

Les points concernant le propriétaire de l'établissement dans le rapport de l'inspecteur des denrées alimentaires ont été transmis à la Municipalité après la mi-novembre par Monsieur JJ.Gauer. Le service des bâtiments a rencontré l'inspecteur le 28 novembre 2024 pour faire le point sur les urgences et les interventions prévues par la commune. Un calendrier d'intervention est régulièrement mis à jour au fil des différentes expertises liées au diagnostic général de l'établissement et communiqué au service des denrées alimentaires. Ce dernier demande surtout de connaître le calendrier des interventions et se tient à disposition pour tout conseil.

Dans les mesures d'urgences déjà prises, des carrelages muraux ont été remplacés au sous-sol par un vernis lisse et lavable (montant comptabilisé au budget 2024). Dans la même logique, le batteur de cuisine, toujours utilisé quotidiennement, vieux de plus de 50 ans dont la laque s'effritait et qui était devenu non réparable, a été changé. Un appareil neuf a été mis en place récemment. Une intervention sur les faux plafonds du sous-sol, se fera soit en fin d'année, soit pendant les vacances du restaurant en janvier 2026.

Fuites diverses

L'ensemble des canalisations intérieures est vétuste et en fonte. Des fuites d'eaux usées venant des étages ont été observées dans les parties publiques du restaurant. Deux chambres furent momentanément condamnées, les canalisations inspectées et changées. Une analyse de l'ensemble des canalisations a été faite. Des fuites de graisse venant de la friteuse sont apparues au plafond du sous-sol. La réparation a pu se faire rapidement un lundi, jour de fermeture du restaurant.

Production de froid

En attendant la finalisation du diagnostic des installations de la cuisine et leur évolution possible, les fuites récurrentes sur l'installation de production de froid ont engendré la nécessité de condamner l'alimentation de certaines installations. En prévision de cette intervention et par mesure de sécurité, des installations ponctuelles de remplacement avaient été acquises à fin 2024.

Aspects financiers

Batteur de cuisine :	CHF	14'820.-
Réparations des conduites :	CH	11'020.-
Réparation des sols :	CHF	9'070.-
Intervention chaîne de froid	CHF	2'920.-
Direction des travaux	CHF	8'000.-

Compte :	96301.3431.00	Entretien courant
Budget :	CHF 50'000.-	Crédit supplémentaire : CHF 45'800.-

Collège du Vanel- changement du système de production de chaleur

La production de chaleur pour le chauffage du collège du Vanel est assurée par une chaudière à mazout, installée en 1988 (37 ans). Les interventions pour la maintenance et les réparations deviennent fréquentes. Lors de sa dernière visite, le circuit hydraulique interne à l'installation étant complètement défectueux, l'entreprise de ramonage n'a pu intervenir sur la chaudière, au vu des suintements d'eau. Le système de production de chaleur doit être rapidement remplacé. Cela permettra également d'améliorer dans tous les cas l'efficacité de l'installation, quelles que soient ses caractéristiques.

Paramètres

Outre le volume à chauffer, l'incertitude quant à l'avenir de ce bâtiment influe sur le choix de l'installation. Tenant compte du volume à disposition du local technique, du canal d'extraction des fumées et d'une distribution de chaleur par des radiateurs hydrauliques muraux (haute température), deux systèmes de production de chaleur étaient susceptibles d'être installés : chaudière à granulés de bois ou chaudière à gaz.

Chaudière à granulés de bois

Cette installation répond complètement au critère de durabilité, avec une émission neutre en gaz carbonique. Elle nécessite l'installation d'un stockeur à granulés, dont le remplissage devrait avoir lieu deux à trois fois par an, en fonction du volume à

disposition.

La conformité du canal de cheminée devra être vérifié, de même que le volume nécessaire pour l'apport d'air extérieur. Le coût de la fourniture et pose de l'installation est estimé à CHF 75'000.- TTC, hors éventuels travaux annexes.

Chaudière à gaz

Cette installation ne répond pas au critère de durabilité. Son émission en gaz carbonique est cependant diminuée de 25% environ par rapport à la chaudière à mazout actuelle.

Elle bénéficie de la proximité d'une conduite d'alimentation en gaz en attente à l'arrière du bâtiment. Son alimentation ne nécessite pas de suivi. Le canal de cheminée est approprié. Le coût de la fourniture et pose de l'installation a été devisé à CHF 33'000.- TTC, hors éventuels travaux annexes.

Choix

Tenant compte de l'incertitude concernant l'évolution du bien-fonds, de la proximité d'une conduite de gaz et des coûts d'installation, le choix s'est porté sur l'installation d'une chaudière à gaz. Un CECB+ sera réalisé suite à la décision du service de l'urbanisme et de la durabilité.

Calendrier de réalisation

Afin de ne pas déranger les activités scolaires, les travaux ont été planifiés et réalisés pendant les vacances scolaires de l'été 2025.

Aspects financiers

Démontage de l'installation : CHF 5'500.-
Conduite enterrée : CHF 3'890.-
Fourniture et pose de la chaudière : CHF 26'160.-
Portes EI 30 (incendie) : CHF 5'890.-

Compte : 21702.3144.00 Entretien courant
Budget : CHF 15'000.- Crédit supplémentaire : CHF 41'400.-

Incidence sur le budget 2025

	Charges	Recettes	Résultat
Budget 2025 voté	44'024'800.-	42'372'600.-	-1'652'200.-
Crédits supplémentaires	45'800.- 41'400.-		
Totaux	44'112'000.-	42'372'600.-	- 1'739'400.-

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de prendre la décision suivante :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

vu le préavis N° 13/2025 de la Municipalité du 8 septembre 2025 ;
ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

de valider les crédits supplémentaires pour les dépenses urgentes et imprévisibles, conformément au point 6 du préavis 18/2021 « Autorisations générales pour la législature 2021-2026 » pour un montant total de CHF 87'200.- se répartissant de la manière suivante :

- **travaux relatifs aux réparations et mesures sanitaires à l'Auberge du Raisin à Cully de CHF 45'800.- (compte 96301.3431.100) tel que demandé dans le présent préavis ;**
- **travaux relatifs au changement de chauffage au collège du Vanel à Cully de CHF 41'400.- (compte 21702.3144.00) tel que demandé dans le présent préavis.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 septembre 2025

Déléguée de la Municipalité : Mme Evelyne Marendaz Guignet